

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 10 septembre 2014

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le dixième jour de septembre deux mille quatorze (2014) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	absent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	absent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. sec.-trés, rédige le procès-verbal.

2014-09-226.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Session ordinaire 4 août 2014
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Remerciement - Club Optimiste de Cacouna et St-Épiphanie
 - 4.3 Revenu Québec - Demande d'annulation d'intérêts
 - 4.4 TECQ 2009-2013 - Dossier accepté
 - 4.5 Municipalité de Saint-Épiphanie - Modification à la législation municipale
 - 4.6 FQM - Service postal canadien, un service de proximité essentiel pour nos communautés
 - 4.7 Pacte rural - Achat de publicité
 - 4.8 Annulation Intérêts – Municipalité de L'Isle-Verte
 - 4.9 MRC de Rivière-du-Loup - Amendes
 - 4.10 ADMQ - Activité de perfectionnement
 - 4.11 RQVA - Invitation
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport du service incendie
 - 5.2 Brigadier scolaire – Remplacer 2 mois
 - 5.3 Rapport - Service de prévention incendie MRC de Rivière-du-Loup
 - 5.4 CSST - Sommaire des sommes portées à notre dossier
 - 5.5 Fosse septique - Caserne incendie
 - 5.6 Place St-Georges - Visite MRC

- 5.7 Avis motion - Règlement prévention incendie
- 5.8 Démission - Jean-François Bérubé
- 5.9 Porte caserne incendie

- 6. TRANSPORT
 - 6.1 Déneigement rues et trottoirs
 - 6.2 Réponse aux questions - TransCanada
 - 6.3 Fossé de ligne - Bernard Dubé
 - 6.4 Mise en demeure - Yvan Gamache
 - 6.5 Clôture de sécurité
 - 6.6 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Correspondance - Consortium Cima+/Roche
 - 7.2 MRC de Rivière-du-Loup – Soumissions - Bacs bruns
 - 7.3 Soumissions - Ingénierie rue de la Grève

- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisation
 - 8.2 Formation – Inspecteur en bâtiments
 - 8.3 MDDELCC – Réception d'un avis de contamination
 - 8.4 CPTAQ - Dossier 406693
 - 8.5 CPTAQ - Dossier 404957
 - 8.6 CPTAQ - Dossier 407415
 - 8.7 CPTAQ - Dossier 408090
 - 8.8 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 200-14 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction d'éoliennes
 - 8.9 MRC de Rivière-du-Loup - Projet de règlement no 201-14 relatif à la modification du schéma d'aménagement (création de l'affectation récréotouristique parc Kiskotuk)
 - 8.10 CPTAQ - Demande de TransCanada

- 9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Contrat de travail - Karine Boutin
 - 9.3 Nom de la nouvelle bibliothèque
 - 9.4 Sablage du plancher, modification marches (bibliothèque)
 - 9.5 Avenant no 1- Travaux bibliothèque
 - 9.6 Factures projet bibliothèque
 - 9.7 Corporation de développement - Représentant municipal

- 10. INFORMATIONS – Prochaine réunion le 6 octobre 2014

- 11. AFFAIRES NOUVELLES

- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-09-227.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2014

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le procès-verbal de la session régulière du 4 août 2014 soit adopté en sa forme et teneur.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2014-09-228.4.1 Ratification des déboursés d'août 2014 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 août 2014 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 126 018.71\$ à même le fonds général et de 5 085.09\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén./sec.-trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén./sec.-trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

4.2 Remerciement - Club Optimiste de Cacouna et St-Épiphanie

Les membres du comité du Tournoi de golf Marcel Rouleau 2014 nous remercient pour notre générosité lors de l'activité qui s'est tenue le 21 juin dernier.

4.3 Revenu Québec - Demande d'annulation d'intérêts

M. Denis Lauzon, Service des relations avec la clientèle des entreprises, nous informe que la demande d'annulation d'intérêts qui a été imposée pour l'année 2013 a été refusée.

4.4 TECO 2009-2013 - Dossier accepté

La direction générale des infrastructures nous informe que notre reddition de comptes pour la période du 13 mai 2009 au 31 décembre 2013 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2009-2013 a fait l'objet d'une acceptation.

4.5 Municipalité de Saint-Épiphanie - Modification à la législation municipale

Monsieur Nicolas Dionne directeur général de la Municipalité de Saint-Épiphanie nous a transmis copie d'une résolution adoptée le 4 août dernier appuyant la demande de modification de la législation municipale de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

2014-09-229.4.6 FQM - Service postal canadien, un service de proximité essentiel pour nos communautés

Madame Ann Bourget, directrice générale de la FQM, nous demande d'appuyer la résolution dont l'objet est « Service postal canadien, un service de proximité essentiel pour nos communautés ».

Considérant que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

Considérant que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

Considérant que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

Considérant que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

Considérant qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectables;

En conséquence,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

De demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mme Lisa Raitt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole du service postal canadien relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'aux membres de la FQM.

4.7 Pacte rural - Achat de publicité

Madame Mélanie Milot de la MRC de Rivière-du-Loup nous informe qu'un montant de 650\$ par municipalité a été autorisé dans le cadre du pacte rural pour l'achat de publicité dans le cahier spécial qui sera distribué sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup réalisé par Info-Dimanche.

2014-09-230.4.8 Annulation Intérêts – Municipalité de L'Isle-Verte

Suite à la facture adressée à la Municipalité de l'Isle-Verte dans le cadre de l'incendie survenu le 23 janvier dernier,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de créditer les intérêts accumulés en date du 19 août dernier au montant de 368.22\$.

4.9 MRC de Rivière-du-Loup - Amendes

Accusé réception d'un chèque au montant de 4 907\$ de la MRC de Rivière-du-Loup représentant la répartition de la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup pour les constats d'infractions de la période du 4 décembre 2013 au 30 juin 2014.

2014-09-231.4.10 ADMO - Activité de perfectionnement

Dépôt au conseil d'une activité de perfectionnement intitulé «La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation, que faire et comment le faire? »

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Madeleine Lévesque directrice générale assiste à la formation sur la gestion des procédures d'un règlement d'emprunt, le 2 octobre 2014, à Rivière-du-Loup.

Que le conseil accepte d'en défrayer les frais d'inscriptions de 278\$ plus taxes.

2014-09-232.4.11 ROVA - Invitation

Invitation du Réseau Qualité Vie des personnes Aînées à participer à une rencontre d'échange et de réseautage sur le thème « Découvrir, s'inspirer, collaborer ensemble ».

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que madame Karine Boutin agente de développement communautaire assiste à la rencontre du Réseau Qualité Vie des personnes Aînées qui se tiendra le 25 septembre prochain à Rivière-du-Loup.

Que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2014-09-233.5.2 Brigadier scolaire – Remplacer 2 mois

Étant donné que M. Louis Lévesque brigadier scolaire devrait subir une opération chirurgicale dans les prochaines semaines et qu'une convalescence de quelques mois sera nécessaire,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme monsieur Léon Courcy en remplacement de monsieur Louis Lévesque dès son absence.

Qu'un montant de 100\$ par semaine lui soit versé en rémunération.

5.3 Rapport - Service de prévention incendie MRC de Rivière-du-Loup

Dépôt au conseil du rapport de prévention du service incendie de la MRC de Rivière-du-Loup pour les risques élevés et très élevés sur notre territoire.

5.4 CSST - Sommaire des sommes portées à notre dossier

Un montant de 15 488.28\$ a été porté à notre dossier par la CSST suite à l'accident du 23 janvier dernier.

2014-09-234.5.5 Fosse septique - Caserne incendie

Suite à une défektivité de la fosse septique à la caserne, on a été dans l'obligation d'installer en urgence une nouvelle fosse septique avec champ d'épuration,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna entérine la décision pour l'installation d'une fosse septique avec champ d'épuration à la caserne incendie et en autorise les dépenses nécessaires à ladite installation.

2014-09-235.5.6 Place St-Georges - Visite MRC

Suite au rapport d'inspection du service de prévention d'incendie de la MRC de Rivière-du-Loup indiquant avoir tenté à plusieurs reprises de contacter le propriétaire de Place St-Georges afin de vérifier le bâtiment et les mesures d'urgences qui sont établies pour l'édifice.

Attendu qu'un schéma de couverture de risques en incendie a été adopté en septembre 2010;

Attendu que ce schéma établi les obligations à suivre sur tous les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels;

Attendu que le service incendie de la Municipalité de Cacouna n'est pas qualifié pour la prévention des bâtiments à risques élevés et très élevés;

Attendu que le service d'inspection de la MRC de Rivière-du-Loup est mandaté d'inspecter tous les bâtiments à risques élevés et très élevés selon l'entente exigée en prévention au schéma de couvertures de risques;

Attendu que le bâtiment du 793, rue du Patrimoine est considéré bâtiment à risque élevé;

Attendu que plusieurs communications ont été effectués par le service de prévention incendie de la MRC de Rivière-du-Loup pour rejoindre le propriétaire du 793, rue du Patrimoine toujours sans retour;

Attendu qu'il est **urgent** de planifier cette rencontre afin de respecter le schéma de couverture de risques;

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des résidents de l'immeuble;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande à monsieur Bernard Simard d'accepter la visite des préventionnistes en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup dans les meilleurs délais afin de sécuriser les résidents de l'immeuble.

5.7 Avis motion - Règlement prévention incendie

Avis de motion est régulièrement donné par le conseiller monsieur Rémi Beaulieu qu'à une prochaine séance, un règlement sur la prévention incendie sera adopté.

2014-09-236.5.8 Démission - Jean-François Bérubé

M. Jean-François Bérubé remet sa démission comme pompier volontaire de la Municipalité de Cacouna étant donné son transfert au poste autoroutier de Québec.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adresse ses sincères remerciements à monsieur Jean-François Bérubé pour le travail effectué comme pompier volontaire de notre municipalité.

2014-09-237.5.9 Porte caserne incendie

Suite à la visite de la caserne incendie de la municipalité en prévention incendie,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna demande aux employés des travaux publics d'ajouter une porte du côté ouest de la caserne incendie afin de rencontrer les normes en prévention incendie.

6. TRANSPORT

6.1 Déneigement rues et trottoirs

Étant donné la fin des contrats de déneigement des rues et trottoirs, des devis seront préparés pour demander des soumissions pour le déneigement des rues et trottoirs.

6.2 Réponse aux questions – TransCanada

Madame Caroline Beaudry, responsable des relations communautaires, Québec-Oléoduc Énergie Est nous a transmis copie des réponses aux questionnements des citoyens qui leur ont été adressés.

2014-09-238.6.3 Fossé de ligne - Bernard Dubé

Attendu qu'un fossé de ligne est bouché entre le terrain des bassins aérés et le terrain de monsieur Bernard Dubé;

Attendu que l'on doit procéder à l'entretien de ce fossé;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Réjean Lebel directeur des travaux publics à faire exécuter les travaux soit faire nettoyer le fossé de ligne entre le terrain des bassins aérés et la propriété de monsieur Bernard Dubé.

Que les frais encourus soient répartis à 50% municipalité et 50% Bernard Dubé.

2014-09-239.6.4 Mise en demeure - Yvan Gamache

M. Yvan Gamache mandataire de monsieur Louis-Marie Ducas a adressé au conseil une mise en demeure indiquant posséder deux entrées de voiture sur le terrain du 285, rue du Quai et que lors des travaux d'aqueduc et d'égout l'automne dernier, une seule entrée a été installée dans la bordure de la rue.

Il demande à la municipalité de couper ladite bordure afin d'avoir accès à son terrain du côté sud et du côté nord.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Gamache à couper ladite bordure à ses propres frais.

2014-09-240.6.5 Clôture de sécurité

Dépôt d'une demande du directeur des travaux publics demandant de se procurer une barrière qui s'enroule afin de sécuriser les lieux lors de travaux dans les regards au centre des rues.

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise monsieur Réjean Lebel directeur des travaux publics à acheter une barrière qui s'enroule au coût de 779\$ plus taxes auprès de Éclairage, Sécurité, Groupe Dage Inc.

6.6 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et à l'Implantation de la stratégie maritime, ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine nous informe qu'un montant de 12 000\$ est attribué à notre municipalité dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Correspondance - Consortium Cima+/Roche

Pour faire suite à la résolution du conseil municipal du 4 août dernier, monsieur Pierre L'Heureux ingénieur chargé de projets pour le Consortium Cima+/Roche nous transmet ses commentaires aux divers points apportés.

Les blocs de styromousse seront ajustés par l'entrepreneur.

Le problème de concentration en oxygène dissous des bassins répond aux exigences minimales sur une base théorique. Si la municipalité veut une solution immédiate à cette problématique, deux conduites additionnelles d'aération devront être ajoutées à l'entrée de la cellule #4, là où elles étaient prévues dans un futur plus éloigné. Le coût de cet ajout est évalué à environ 40 000\$.

Pour l'échantillonnage à l'entrée de la station, une solution a été expédiée dans un courriel adressé à notre responsable de l'opération.

Pour la clôture, la proposition de l'entrepreneur a été transmise dans un courriel le 21 juillet dernier et attende la réponse de la municipalité. Cette proposition était de payer 50% du déplacement de la clôture en guise de règlement final à ce dossier.

Pour l'avis d'ébullition, il demeure dans l'attente du rapport demandé à l'entrepreneur.

7.2 MRC de Rivière-du-Loup – Soumissions - Bacs bruns

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup nous informe que l'ouverture des soumissions pour l'achat des bacs bruns s'effectuera le 12 septembre prochain.

2014-09-241.7.3 Soumissions - Ingénierie rue de la Grève

Dépôt au conseil de la grille d'évaluation par le comité des soumissions en ingénierie pour les travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux sur la rue de la Grève.

Sept soumissionnaires ont déposé une soumission, toutes étaient conformes et ont atteint la note de 70%.

L'entreprise ayant eu le meilleur pointage est la firme Roche Ltée.

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Roche Ltée pour les services professionnels de la rue de la Grève tel que décrit au devis et au bordereau de soumissions pour la somme de quatre-vingt-trois mil trois cent cinq dollars (83 305\$) plus taxes soit la somme de quatre-vingt-quinze mil sept cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-douze sous 95 779.92\$. Ces travaux seront payés à même la taxe d'accise 2014-2019.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2014-09-242.8.2 Formation – Inspecteur en bâtiments

Dépôt au conseil d'une demande de l'inspecteur en bâtiments, M. Vincent Bérubé, afin de suivre de 2 cours pour la mise à jour de ses connaissances pour effectuer son travail de façon efficace. Ces cours sont : - Partie 10 du Code de construction du Québec
- Conciliateur arbitre

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance des formations offertes pour l'inspecteur en bâtiments;

Attendu que ces formations sont essentielles à la mise à jour des lois municipales;

En conséquence,

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Vincent Bérubé inspecteur en bâtiments assiste au cours intitulé « Conciliateur Arbitre » qui se tiendra à Lévis le 12 novembre 2014 au coût de 265\$ plus taxes.

Que les dépenses encourues soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

8.3 MDDELCC – Réception d'un avis de contamination

Monsieur Mohamed Joudar, ingénieur du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous avise qu'ils ont reçu un avis de contamination enregistré au registre foncier conformément à l'article 31.58 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce dernier vise le terrain décrit comme étant le lot 4 984 395, de la circonscription foncière de Témiscouata, cadastre du Québec (anciennement les lots 248-1 et 249-2, paroisse de Cacouna et portant l'adresse civique 1616, route du Patrimoine, dans la municipalité de Cacouna (Québec).

8.4 CPTAQ - Dossier 406693

Madame Sylvie Pelletier, technicienne en droit, Direction des affaires juridiques de la Commission de protection du territoire agricole du Québec nous transmet un avis que dans le dossier 406 832 visant le renouvellement de l'autorisation accordée au dossier 363 541 pour l'exploitation d'une gravière-sablière et de son chemin d'accès, le dossier est incomplet.

8.5 CPTAQ - Dossier 404957

Dans le dossier 404 957, la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec autorise l'aliénation en faveur de madame Catherine Lalanne, d'une partie du lot 59, d'une superficie approximative de 10,5 hectares, du cadastre de la paroisse de Cacouna, circonscription foncière de Témiscouata, dans la municipalité de Cacouna.

8.6 CPTAQ - Dossier 407415

L'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec dans le dossier 407 415 indique que dans les cas de morcellement, la Commission doit être satisfaite que la parcelle visée et la parcelle résiduelle représentent des propriétés foncières dont la superficie serait suffisante pour y pratiquer l'agriculture, selon le 8^e alinéa du second paragraphe de l'article 62 de la Loi.

Le projet soumis créerait une très petite unité foncière, d'une superficie d'environ 1869 mètres carrés, sans qu'elle soit remembrée à aucune propriété en zone agricole. Une aussi petite superficie ne constitue pas une unité foncière autonome, rentable et viable au plan agricole.

Le seul fait qu'elle soit difficilement accessible, en raison de la présence d'un cours d'eau, et qu'elle soit en friche ne sont pas des motifs qui militent en faveur d'une décision favorable.

Au surplus, la constitution de petites parcelles sans perspective agricole dans un aussi beau milieu agricole viendrait altérer l'homogénéité et l'intégrité agraire de la communauté agricole.

Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande devrait être refusée.

8.7 CPTAQ - Dossier 408090

Madame Sylvie Émond, service d'ouverture de dossiers de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec indique avoir reçu la demande d'autorisation de Claveau Concassage et Granulats Ltée et le numéro 408 090 lui est attribué.

8.8 MRC de Rivière-du-Loup - Règlement no 200-14 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la construction d'éoliennes

Le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le 15 mai dernier le règlement no 200-14 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 relatif à la construction d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. L'objet du règlement est de préciser le territoire d'application des dispositions contenues dans le règlement de contrôle intérimaire numéro 147-06 et de préciser certaines dispositions.

2014-09-243.8.9 MRC de Rivière-du-Loup - Projet de règlement no 201-14 relatif à la modification du schéma d'aménagement (création de l'affectation récréotouristique parc Kiskotuk)

Le conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté le 19 juin dernier le règlement numéro 201-14 relatif à la modification du schéma d'aménagement (création de l'affectation récréotouristique parc Kiskotuk).

RELATIVEMENT à la modification des usages autorisés dans la zone 112-A

**ABANDON SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 71-14
Règlement modifiant le règlement de ZONAGE numéro 19-08-2**

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna a adopté la modification du règlement de zonage no 71-14;

ATTENDU que le projet vise à rendre possible la mise en place de sentiers de vélo dans la zone 112-A;

ATTENDU que le projet a été soumis pour approbation à la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que depuis l'adoption de ce règlement, la MRC a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 199-14 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 relatif à certaines activités agricoles en zone agricole;

ATTENDU que ce dernier règlement permet l'aménagement de sentiers de vélo à des fins récréatives en zone agricole;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna annule par la présente, le règlement no 71-14 modifiant le règlement de zonage numéro 19-08-2.
(c.c. MRC de Rivière-du-Loup)

2014-09-244.8.10 CPTAQ - Demande de TransCanada

Dépôt du projet présenté à la CPTAQ par Énergie Est sur divers lots agricoles (137-185-186-188-191-193-200-203-205-208=216-217-230-231-232-234-235-236-237-238) de la Municipalité de Cacouna et qui consiste à enfouir un oléoduc sur ces terrains.

Attendu que le conseil a pris connaissance de la demande d'Énergie Est qui va être présenté à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec;

Attendu que le Règlement de contrôle intérimaire numéro 153-07 (modifié par le règlement numéro 199-14) de la MRC de Rivière-du-Loup (règlement sur les activités agricoles en zone agricole) autorise déjà l'installation d'un oléoduc;

Attendu que l'application du Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup mentionne que le projet d'oléoduc est conforme à la réglementation applicable dans la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

9.3 Nom de la nouvelle bibliothèque

Reporté à une prochaine réunion car le Ministère de la Culture et des Communications nous a avisés qu'une autre bibliothèque porte déjà le nom de « Émile Nelligan ».

2014-09-247.9.4 Sablage du plancher, modification marches (bibliothèque)

Il est proposé par monsieur Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la directive de modification pour le projet de la bibliothèque qui a été émise indiquant à l'entrepreneur de démanteler le tapis existant du local EX103 incluant les marches, sabler le plancher existant et vernir.

Que l'entrepreneur devra sabler et vernir le plancher de bois franc existant du local 101 bibliothèque au montant soumis à l'appel d'offres soit 9 700\$ plus taxes.

2014-09-248.9.5 Avenant no 1 - Travaux bibliothèque

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte l'avenant no 1 concernant ajustement des tirettes représentant un crédit de 175\$ et ajout à la plomberie et au chauffage au montant de 885.50\$. Le tout représentant un ajout de 710.50\$ plus taxes.

2014-09-249.9.6 Factures projet bibliothèque

Les Constructions Unic Inc.	demande de paiement no 2	27 726.80\$
Carl Charron architecte	conception graphique de l'œil (extra)	1 250.64\$

Il est proposé par madame Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer un montant de 27 726.80\$ à « Les Constructions Unic Inc. » pour la demande de paiement no 2 des travaux de bibliothèque à la sacristie de l'église.

Que le conseil refuse de payer la facture d'honoraires supplémentaires pour la conception graphique de l'œil considérant qu'une soumission avait été présentée au préalable et acceptée.

2014-09-250.9.7 Corporation de développement - Représentant municipal

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna nomme madame Francine Côté représentante de la Municipalité au sein de la Corporation de développement de Cacouna en remplacement de monsieur Benoit Thériault.

Que monsieur Benoit Thériault soit nommé substitut en cas d'absence de madame Francine Côté.

- 10. **INFORMATIONS**
- 11. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2014-09-251.13 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 9h35 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén./sec.-trés.

Ghislaine Daris, mairesse
